

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE MILITAIRE

2015



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



Réserviste, civil et militaire à la fois



2015 | EDITO

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE MILITAIRE



L'année 2015 a marqué un tournant pour la réserve militaire : c'est la première étape d'une montée en puissance dont les résultats sont d'ores et déjà tangibles.

Au lendemain des attentats de janvier et du déclenchement de l'opération *Sentinelle*, j'ai souhaité que soit rénovée la politique de la réserve militaire. Cette montée en puissance, voulue par le Président de la République et inscrite dans son discours devant le Congrès le 16 novembre 2015, est indispensable pour soutenir, dans la durée, l'engagement sans précédent de nos armées dans les missions de défense et de protection intérieure. C'est tout l'enjeu du projet « Réserve 2019 ».

Formalisé dans la Loi de Programmation Militaire Actualisée, ce projet est assorti d'objectifs ambitieux mais réalistes : disposer d'ici 2019 d'un vivier de 40 000 réservistes opérationnels et ainsi être en mesure d'engager quotidiennement 1 000 réservistes sur le territoire national, pour des missions de protection (terre, air, mer,

cyber, services spécialisés comme la médecine des armées). Ce renforcement concerne également la réserve de la gendarmerie nationale, fortement mobilisée en 2015 face à la menace terroriste et qui continuera elle aussi à se développer, pour rassembler près de 40 000 réservistes opérationnels en 2018.

Ces réserves ont vocation à constituer le socle de la garde nationale que le Président de la République a décidé de créer d'ici la fin de l'année 2016.

Dans ce contexte, le rapport d'évaluation de la réserve militaire revêt une importance particulière. Avec la hausse conséquente du budget « réserve » permise par l'actualisation de la loi de programmation militaire et les nouvelles ambitions qu'elles autorisent, 2015 aura été l'année de l'inflexion.

Pour conduire la réforme des réserves du ministère de la défense, j'ai désigné un chef de projet. Je lui ai demandé d'identifier et mettre en œuvre les leviers d'action qui permettront aux armées et services d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Outre l'augmentation des effectifs et la contribution aux missions de protection, le projet « Réserve 2019 » doit intégrer de nouvelles composantes comme la cyberdéfense et rénover l'ensemble de la gestion des réserves, afin d'en renforcer l'attractivité auprès des jeunes en particulier.

L'élan de 2015 au profit de la réserve opérationnelle et citoyenne ne doit pas faiblir, bien au contraire. L'engagement de l'ensemble des acteurs de la réserve se poursuit avec détermination. Tous sont pleinement mobilisés pour rendre possible cette transformation indispensable de notre outil de défense, et je les encourage dans cette voie. Je veux également exprimer ma confiance dans le soutien que nous apporte la société civile, comme dans l'implication de la représentation nationale. C'est une œuvre dont la réussite sera collective. Elle réclame donc la mobilisation de toutes les énergies, pour faire de la réserve militaire la ressource que la défense de la Nation exige.

Jean-Yves Le Drian
Ministre de la Défense

A handwritten signature in blue ink that reads "JY Le Drian". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name and title.

2015 | SOMMAIRE

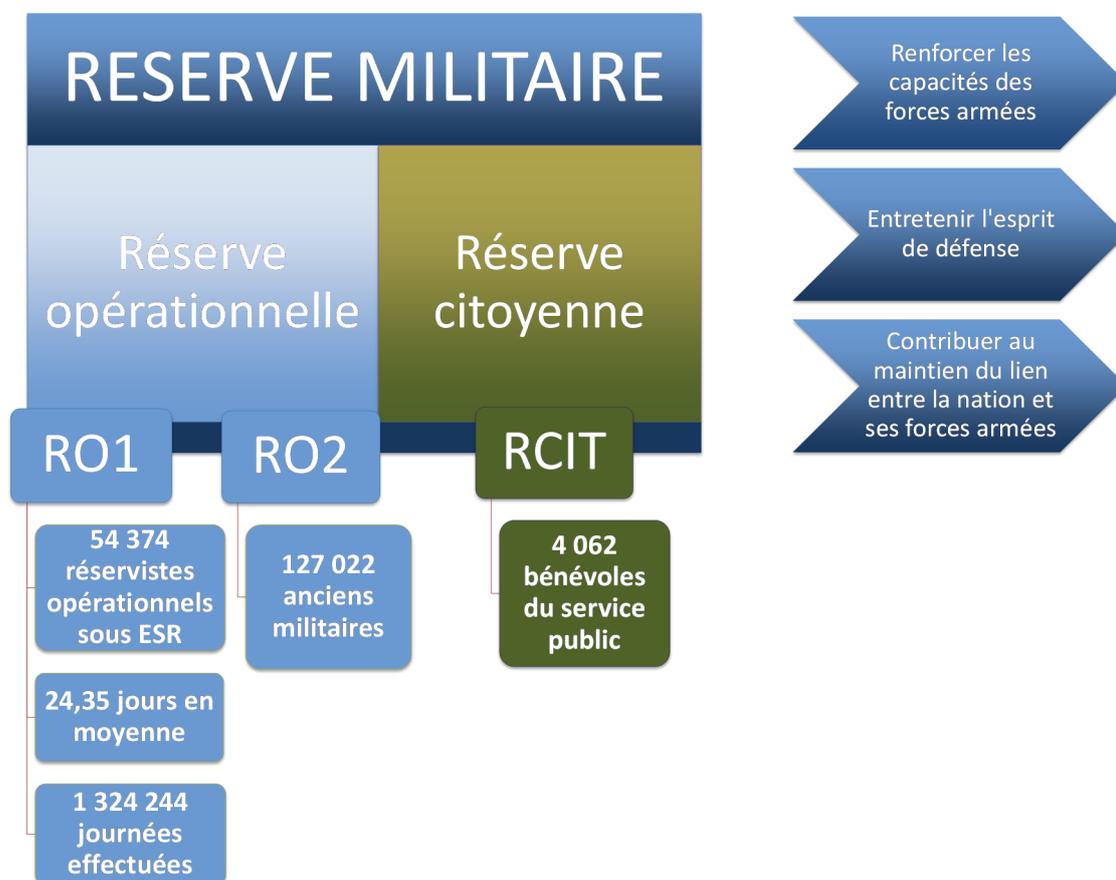
RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RESERVE MILITAIRE

L'ÉTAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015	4
1. Réserve opérationnelle	6
2. Réserve citoyenne	13
3. Analyse budgétaire	15
BILAN DES ACTIONS 2015.....	16
1. Bilan législatif et réglementaire.....	17
2. La Communication et le Rayonnement (JNR)	19
3. Le partenariat avec les entreprises	21
CONCLUSION	22
ANNEXES	24
APPENDICES	28

Chapitre 1

L'ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015





La réserve opérationnelle (RO1) est composée de volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité en fonction des postes disponibles. Ils signent un contrat (engagement à servir dans la réserve ESR) dont la durée, qui peut aller de 1 à 5 ans, est fixée par l'autorité militaire selon les besoins et la disponibilité du réserviste. Ils sont totalement intégrés aux unités militaires et remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active ; ils bénéficient, pendant leur période de réserve, du même statut. Le rôle de cette réserve est de renforcer les unités d'active, en particulier lors des pics d'activité (crises, OPEX, événements exceptionnels).

La réserve opérationnelle (RO2) est constituée par les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité pendant 5 ans. Conçue pour intervenir en cas de crise grave sur le territoire national, elle est destinée à renforcer la réserve opérationnelle (RO1).

La réserve citoyenne (RCIT) est composée de volontaires bénévoles, agréés pour une durée limitée par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions relevant de la défense ou de la sécurité nationale. Ils sont employés pour le rayonnement des armées dans la société civile, la promotion de l'esprit de défense et l'apport de compétences spécifiques au profit de leurs employeurs militaires.

1. La réserve opérationnelle

1.1 Un emploi qui s'est amélioré

1.1.1 - Situation générale

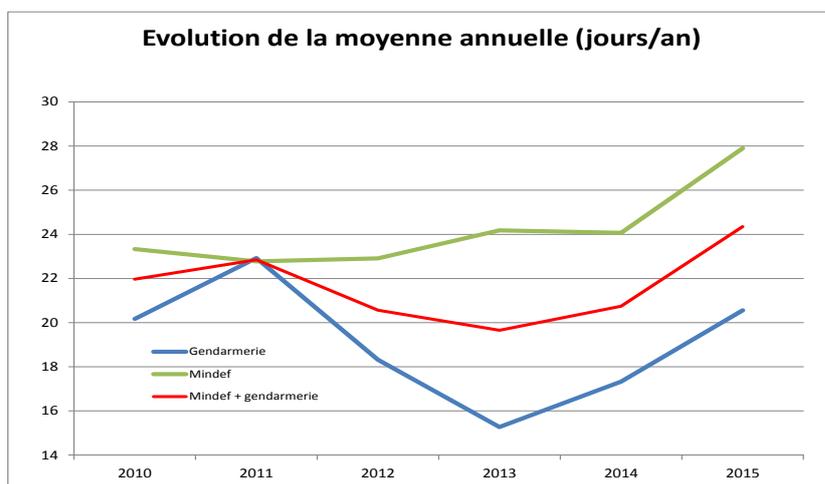
Répartition de l'activité 2015				
Nombre de jours				Moyenne
Armées	Réalisés 2015	Comparatif A/A-1		Nombre de jours
Ministère de la défense	784 044	😊	+ 17,23 %	27,90
Gendarmerie	540 200	😊	+ 15,15 %	20,56
Total	1 324 244	😊	+ 16,37 %	24,35

Une activité en hausse de + 16,37 %

En 2015, le nombre de jours d'activité est passé de 1 324 244 jours contre 1 137 961 jours en 2014, soit une hausse de 16,37 %. (cf annexe)

Cela se traduit par la présence quotidienne de 3 628 réservistes sur le terrain répartis entre 2 148 pour le ministère de la défense et 1 480 pour la gendarmerie.

1.1.2 - Durée d'activité moyenne des réservistes sous ESR



Une augmentation de la durée moyenne de presque 4 jours/an

Suite à l'augmentation de l'activité et la stabilisation des effectifs, la durée moyenne d'activité a augmenté en passant de 20,74 jours par an en 2014 à 24,35 jours par an en 2015.

Les armées et services dépendant du ministère de la défense ont atteint une moyenne de 27,90 jours par an (24,07 en 2014). La gendarmerie nationale, quant à elle, est passée de 17,33 jours par an à 20,56 jours par an et présenté ainsi une nette progression dans son objectif de constituer une réserve durablement ancrée dans les territoires.

Afin de tirer davantage partie de la réserve, de lui permettre d'accomplir ses missions et de fidéliser le personnel, le ministère de la Défense s'emploie à porter progressivement le nombre moyen de jours d'activité à trente par an sur une durée minimale de trois ans.

1.1.3 - Une activité de plus en plus centrée vers le recrutement civil

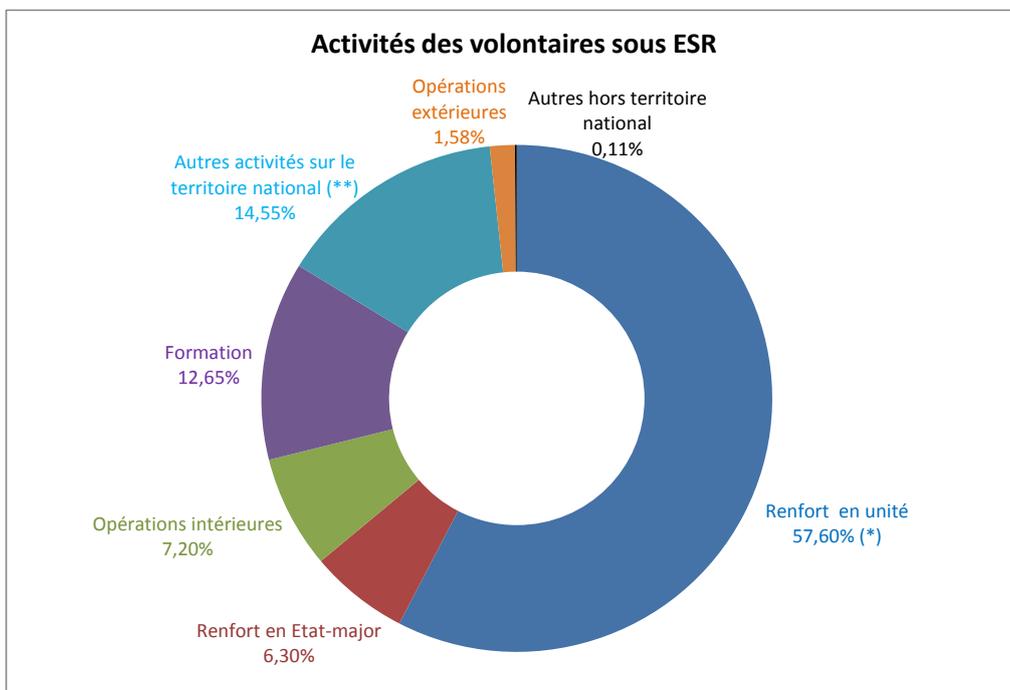
Répartition et proportion des effectifs RO1 et des jours d'activité						
Catégorie		Effectif	%	Nombre de jours	%	Moyenne
Ministère de la Défense	Anciens militaires d'active	11 850	42,17 %	411 066	52,43 %	34,69
	Issus de la société civile	16 250	57,83 %	372 978	47,57 %	22,95
	TOTAL	28 100	100,00 %	784 044	100,00 %	27,90
Gendarmerie	Anciens militaires d'active	6 381	24,29 %	177 235	32,81 %	27,78
	Issus de la société civile	19 893	75,71 %	362 965	67,19 %	18,24
	TOTAL	26 274	100,00 %	540 200	100,00 %	20,56
Total	Anciens militaires d'active	18 231	33,53 %	588 301	44,43 %	32,27
	Issus de la société civile	36 143	66,47 %	735 943	55,57 %	20,36

Une augmentation de l'activité pour les réservistes issus du civil, conformément aux objectifs de la LPM

Pour les armées et la gendarmerie, les anciens militaires d'active réalisent en moyenne 32,27 jours/an comparativement à 20,36 jours/an pour leurs homologues issus de la société civile. En conséquence, les réservistes issus de la société civile, représentant 66,47% des réservistes, réalisent un peu plus de la moitié des jours d'activité (55,57% contre 51,69 % en 2014). De plus, la part de l'activité des anciens militaires continue sa décrue (44,43 % contre 48,31% en 2014).

La gendarmerie s'appuie principalement sur les réservistes issus de la société civile (75,71%). Pour les armées, le pourcentage de réservistes issus de la société civile (57,83%) augmente de 7%.

1.1.4 - Activités des volontaires sous ESR



Les jours d'activités des réservistes pour les OPINT sont multipliés par 2,5

(*) complément individuel en unité OTIAD et hors OTIAD

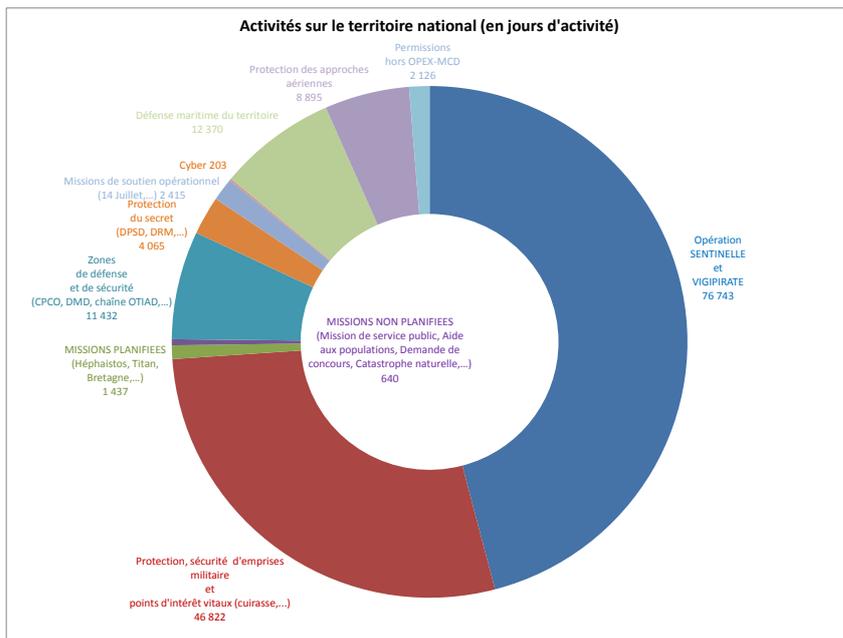
(**) préparation opérationnelle, lien armées nation, formalités administratives, permissions,...

Plus de la moitié de l'activité est consacrée au renfort en unité. Les opérations intérieures (OPINT) ont été multipliées par 2,5 par rapport à 2014 (37 437 jours).

RAPPORT D'EVALUATION DE LA RESERVE MILITAIRE 2015

L'ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015

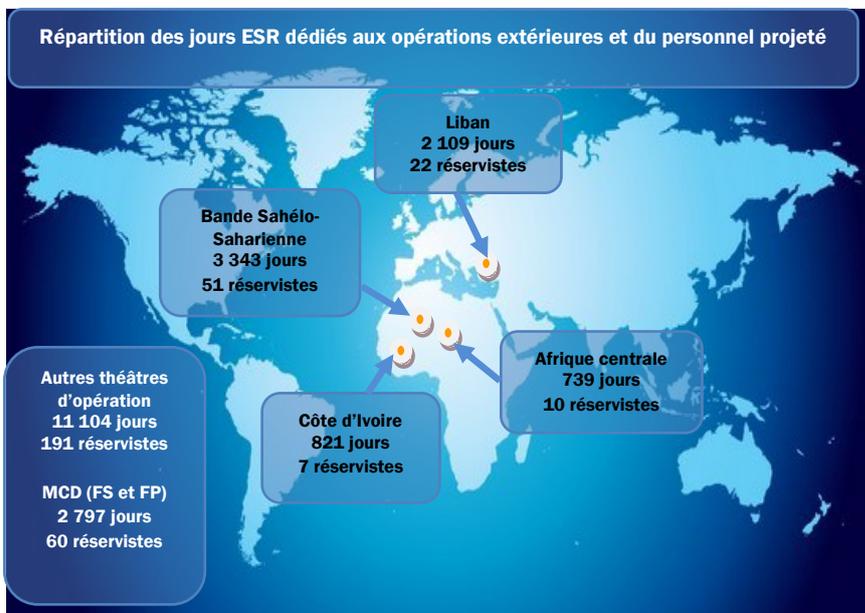
1.1.5 - Protection du territoire national par les armées (hors gendarmerie)



La protection du territoire national représente 21,32 % de l'activité

Un nouvel indicateur a été mis en place cette année après les attentats de 2015, cette activité est composée des opérations intérieures (Sentinelle, vigipirate,...) et d'une partie des renforts en unité ou états-majors dévoués à la protection du territoire national (cyber, états-majors de zone de défense et de sécurité, DPSD, DRM, surveillance maritime ou aérienne,...). La protection du territoire national représente 167 148 jours au total soit 21,32 % de l'activité des réserves des armées (hors gendarmerie).

1.1.6 - Les opérations extérieures (OPEX)



La part des OPEX est en légère baisse malgré un nombre de jours en augmentation de + 8,68 %

Le taux d'activité des réservistes des armées (hors gendarmerie) en OPEX en 2015 (2,67 % du nombre total de jours d'activité) diminue légèrement par rapport à l'année 2014 (2,88 %). Le taux d'activité en OPEX avec la gendarmerie nationale est de 1,58 % (1,69 % en 2014). Cette légère baisse s'explique par la hausse importante de l'activité en général par rapport à l'activité OPEX.

341 personnels projetés ont réalisé 20 913 jours (+ 1671 jours par rapport à 2014).

1. La réserve opérationnelle en 2015

1.2 Ressources humaines

1.2.1 - Situation générale

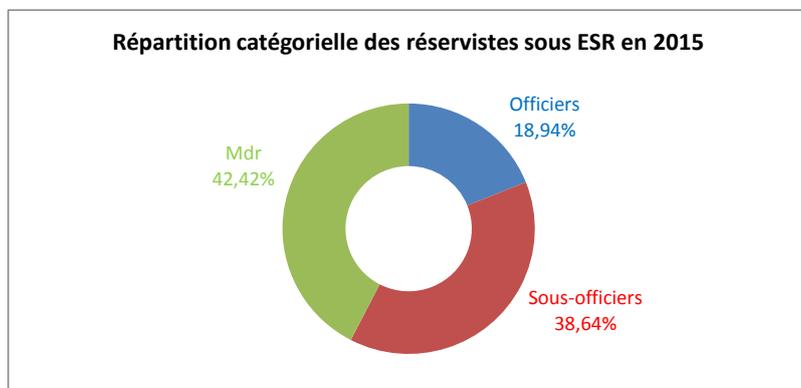
Répartition des effectifs 2015			
Armées	Réalisés 2015	Comparatif A/ A-1	
Ministère de la défense	28 100	😊	+ 1,12 %
Gendarmerie	26 274	😐	- 2,96 %
Total	54 374	😊	- 0,89 %

Une légère augmentation des effectifs au sein du MINDEF. Une légère baisse des effectifs de la gendarmerie liée à une réorganisation

En 2015, le nombre de réservistes opérationnels diminue de 0,89% (- 486 réservistes opérationnels) pour 54 374 réservistes opérationnels dénombrés. La gendarmerie enregistre une baisse avec - 2,96 % de ses effectifs soit - 801 réservistes, liée à la création de la réserve territoriale et au non renouvellement des réservistes durablement sans activités. Les armées, quant à elles, augmentent de 1,12% avec + 315 réservistes par rapport à 2014.

Pour les armées et conformément aux objectifs du projet « réserve 2019 », l'effectif à atteindre est fixé à 40 000 réservistes opérationnels d'ici la fin d'année 2018. Année de lancement du projet, 2015 sert d'année de base pour la montée en puissance.

1.2.2 - Répartition catégorielle des réservistes sous ESR (avec gendarmerie)



Une répartition catégorielle stable

La répartition catégorielle des réservistes sous ESR est stable en 2015. Aucune catégorie ne fait l'objet de modifications majeures.

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RESERVE MILITAIRE 2015

L'ÉTAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015

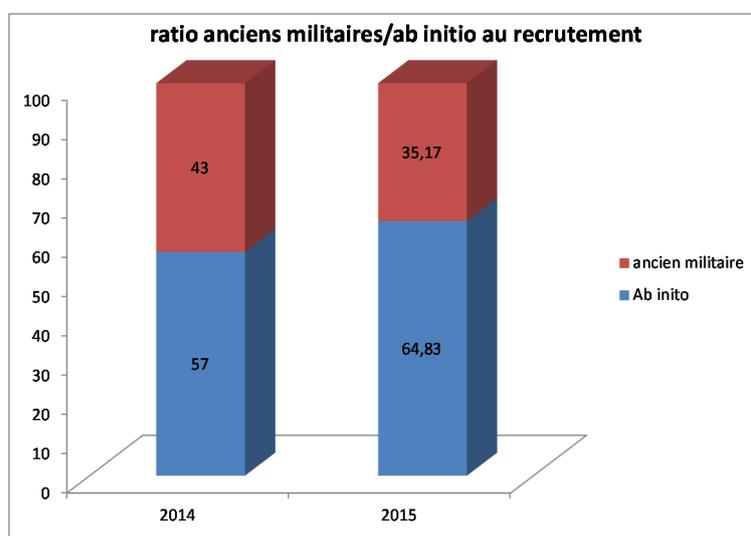
1.2.3 - Un taux de féminisation stable



Le taux de féminisation
reste stable à hauteur de
19,70%

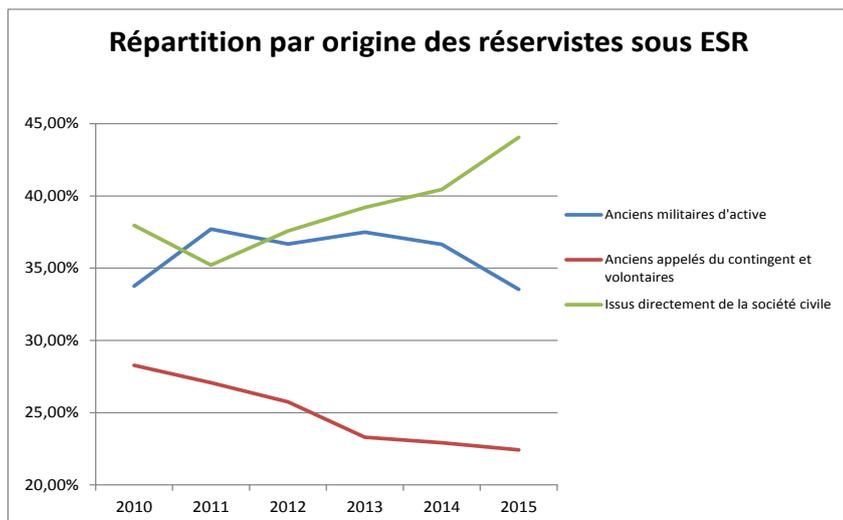
Presque un réserviste sur cinq est une femme. Cependant il existe de grandes disparités entre les armées, directions et services. La répartition par armées est donnée en annexe.

1.2.4 - Répartition par origine des réservistes



Le recrutement de
personnel issu
directement du civil est en
forte progression :
+ 7,83 points

Grâce à une politique de recrutement volontariste, la part de réservistes issus de la société civile tend à s'accroître. L'objectif du ministère 70/30, est en bonne voie d'être atteint puisque la majorité des nouveaux contrats (64,83%) ont été signés par des personnes directement issues de la société civile. Ce pourcentage est en augmentation de plus de 7 points par rapport à 2014.



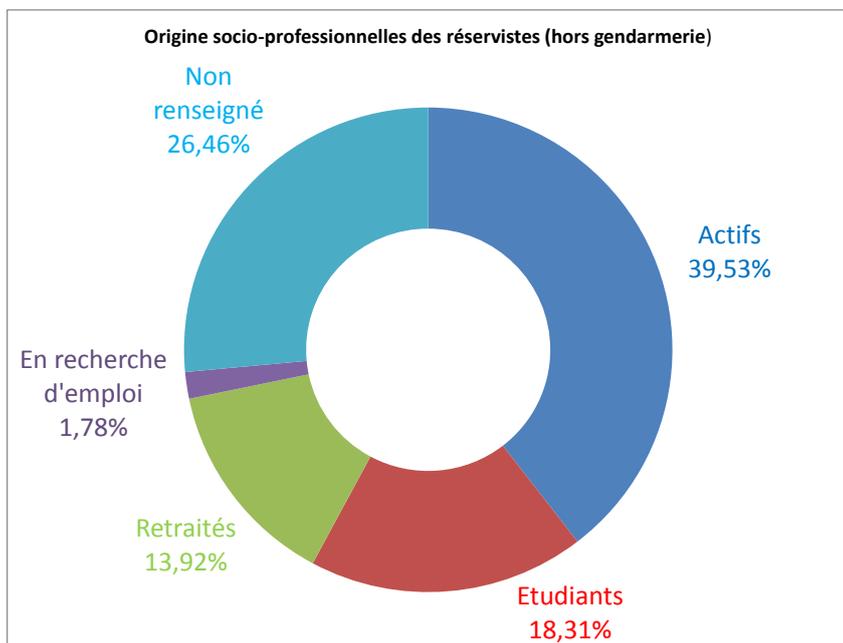
La part de personnel issu directement du civil est en hausse de + 3,61 points

Au global, la répartition des effectifs par origine des RO1 se traduit ainsi : 33,53 % d'anciens militaires d'active (en diminution de plus de 3 points par rapport à 2014 (36,64 %)). 66,47% issus de la société civile répartis comme suit :

- ◆ 16,08% d'anciens du contingent
- ◆ 6,34 % issus du volontariat dans les armées
- ◆ 44,05% issus directement de la société civile (soit une hausse de 3,61 points).

Le recrutement au sein de la société civile constitue un des axes d'efforts du projet « réserve 2019 ».

1.2.5 - Les données socio-professionnelles



Une réserve issue principalement de la catégorie des actifs

Plus de la moitié des réservistes opérationnels (hors gendarmerie) sont actifs ou étudiants.

RAPPORT D'EVALUATION DE LA RESERVE MILITAIRE 2015

L'ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015

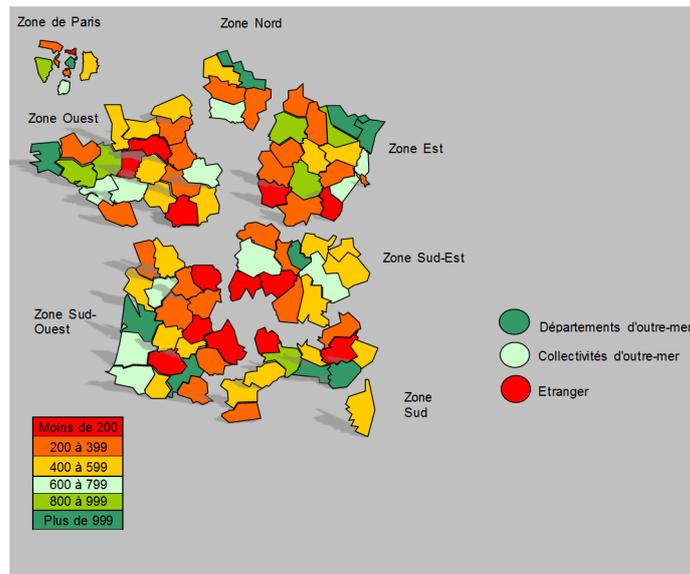
1.2.6 - La formation militaire initiale des réservistes opérationnels



En 2015, 167 534 jours (12,65% de l'activité) ont été consacrés à la formation. Cette augmentation de 1,09 % est la conséquence du recrutement de personnes issues du civil essentiellement

Le détail des formations est précisé en appendice.

1.2.7 - Une répartition des réservistes équivalente à celle de l'active



La répartition géographique des réservistes opérationnels sous ESR (RO1) en 2015 présente peu de différences majeures par rapport à celle de l'année précédente. La disparité déjà mentionnée entre les régions du centre du pays, à densité moindre et les extrémités de l'hexagone où la concentration est globalement plus élevée est toujours apparente.

Le département qui compte le moins de réservistes est la Lozère (98 RO1) et les départements où ils sont le plus nombreux restent le Var (2 610 RO1) et Paris (2 277 RO1).

La population de RO1 dans les départements d'outre-mer atteint 1 643, dans les collectivités d'outre-mer 684.

L'amélioration du maillage territorial de la réserve constitue l'un des objectifs du projet « réserve 2019 » : à ce titre, l'implantation d'unités de réserves dans les territoires marqués par une faible présence militaire devrait être renforcée dans les années à venir.

2. La réserve citoyenne

2.1 Emploi

2.1.1 - Situation générale



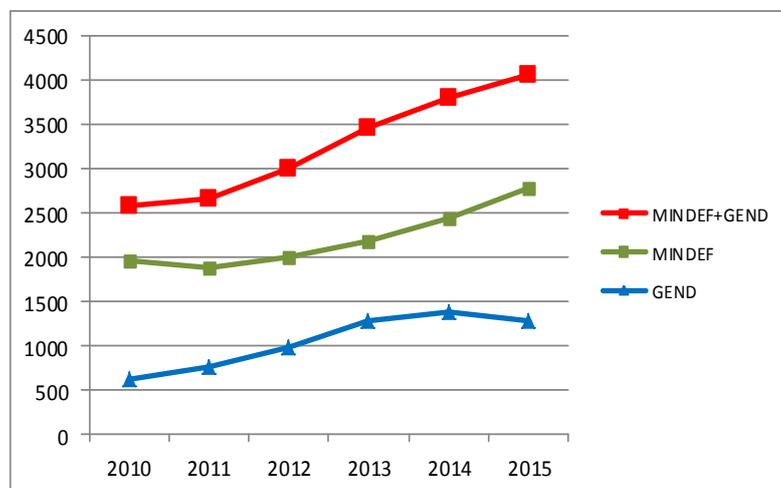
La réserve citoyenne (RCIT) est composée de volontaires bénévoles, agréés pour une durée limitée par l'autorité militaire

La réserve citoyenne constitue un soutien nécessaire pour relever cinq défis principaux inscrits dans la directive bi-ministérielle d'octobre 2013 :

- le rayonnement des « forces armées » dans la société civile ;
- l'enseignement de défense ;
- la résilience de la nation ;
- l'expertise au profit des armées ;
- l'aide au recrutement et l'aide à la reconversion.

2.2 Ressources humaines

2.2.1 - la population des réservistes citoyens



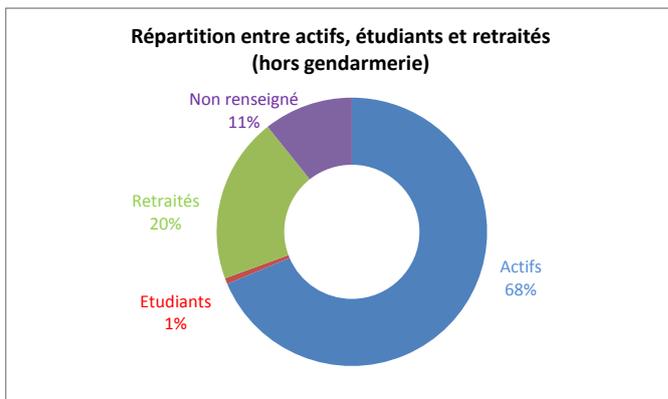
Une augmentation des effectifs de + 6,5 % par rapport à 2014

La population de réservistes citoyens atteint 4 062 personnes réparties entre 2 778 pour le ministère de la défense (en hausse de 14,1 %) et 1 284 pour la gendarmerie (en baisse de 6,9%).

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RESERVE MILITAIRE 2015

L'ÉTAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2015

2.2.2 - les données socio-professionnelles

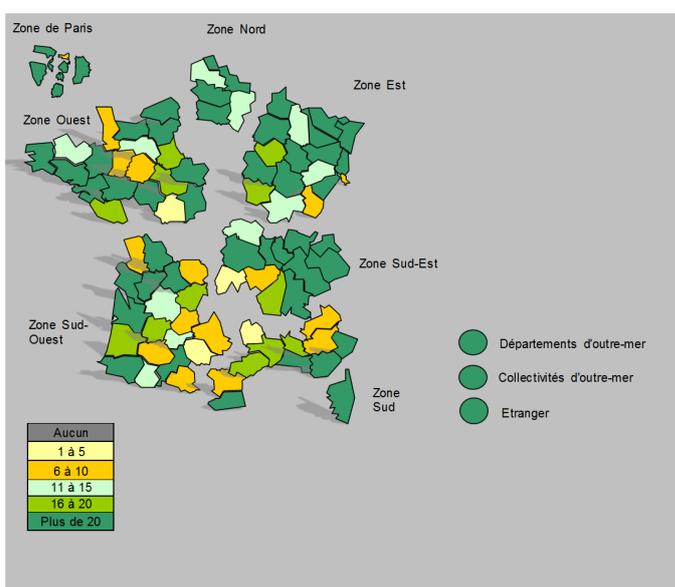


Une réserve citoyenne principalement issue de la catégorie des actifs

Les données socioprofessionnelles (hors gendarmerie) répartissent les réservistes citoyens de la manière suivante : 68% des effectifs sont des actifs ; 1% sont des étudiants, 20 % sont des retraités ; 11 % ne sont pas renseignés.

La majorité des réservistes citoyens ayant une activité professionnelle sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (45 %).

2.2.3 - Cartographie de la réserve citoyenne



La physionomie de la cartographie traduit globalement l'augmentation des effectifs. Tous les départements possèdent au moins un réserviste citoyen

La présence de réservistes citoyens dans tous les territoires constitue un outil de rayonnement pour les armées et contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation.

2.2.4 - Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Faisant partie de la réserve citoyenne, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) sont les ambassadeurs de la défense auprès des jeunes défavorisés. Les RLJC ont trois objectifs majeurs : **répandre l'esprit de défense, développer la citoyenneté et promouvoir le devoir de mémoire.**

Au 31 décembre 2015, 169 réservistes citoyens sont RLJC.

2.2.5 - La cyberdéfense

Axe important du projet « réserve 2019 », la réserve cyberdéfense est détaillée en appendice.

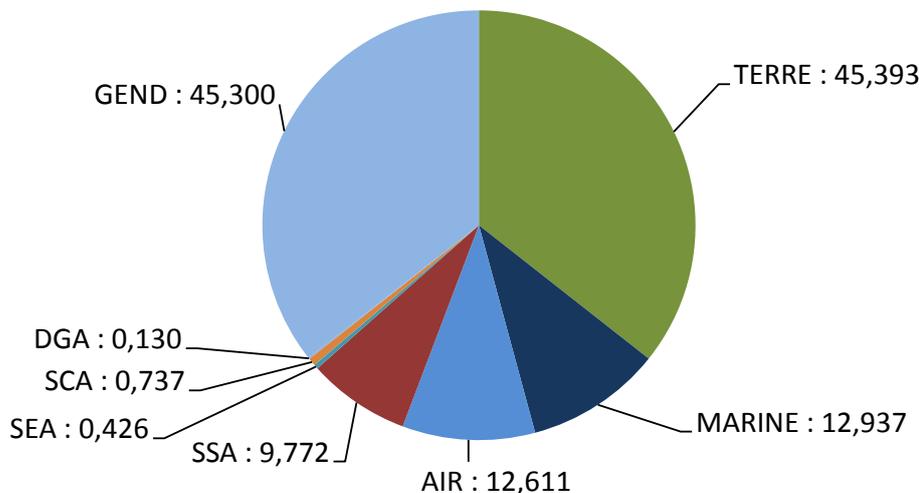
3. Une hausse historique des budgets consacrés à la réserve

Suite aux attentats de janvier 2015, l'actualisation de la loi de programmation militaire a permis une hausse historique des budgets consacrés à la réserve : ils s'élevaient ainsi en 2015, pour le ministère de la Défense, à 81,9 M€ contre 71,1 M€ en 2014. Cet accroissement a permis une participation accrue de la réserve aux missions de protection du territoire national, une augmentation progressive de l'effectif de la réserve opérationnelle et un accroissement du nombre de jours moyens d'activité.

Les budgets continueront d'augmenter dans les années à venir, pour atteindre 125 M€ en 2018.

La gendarmerie a, quant à elle, octroyé 5M€ supplémentaires en cours d'année dans le cadre du plan anti-terrorisme. Au total, 8,182 M€ ont été engagés à cet effet représentant un peu plus de 100 000 jours d'activité.

Répartition du budget de la réserve militaire par armées, services et gendarmerie (en M€)

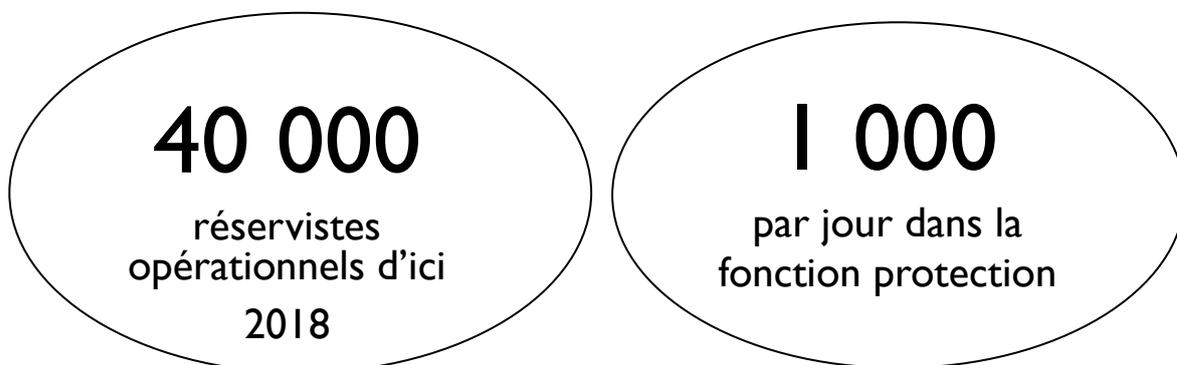


Un budget consacré à la réserve en hausse de 14,6 %

Chapitre 2

BILAN DES ACTIONS 2015





Des objectifs ambitieux inscrits dans la loi de programmation militaire.

1. Un bilan législatif et réglementaire particulièrement riche en 2015.

L'actualisation de la loi de programmation militaire pour les années 2015 à 2019 par la loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 réaffirme le rôle indispensable joué par la réserve opérationnelle au sein des forces armées. Cette législation met l'accent sur la rénovation du dispositif de la réserve opérationnelle dont l'objectif est de renforcer la contribution des réservistes aux missions des armées, notamment celle de la protection du territoire. Outre la consécration d'un budget adapté, la loi prévoit un certain nombre d'évolutions :

- ◆ Une augmentation des effectifs à hauteur de 40.000 réservistes opérationnels pour le ministère de la défense ;
- ◆ Un accroissement des capacités de la réserve opérationnelle, par l'amélioration de son attractivité, de son employabilité et de la fidélisation du personnel ;
- ◆ Un élargissement des recrutements, en favorisant l'adhésion des réservistes issus de la société civile, notamment les étudiants de l'enseignement supérieur ;
- ◆ Un recours accru et structuré à des réservistes opérationnels dans des domaines déficitaires ou sensibles, tels que la cyberdéfense, la reconstruction post-conflit ou l'intelligence économique ;
- ◆ La mise en place et la création d'un commandement de la réserve de cyberdéfense et d'une réserve à l'emploi spécifique ;
- ◆ Une amélioration du mode de gestion de la réserve opérationnelle ;
- ◆ Le développement d'une politique de communication adaptée vers la société civile.

2015 : l'année de la réforme

Une meilleure gestion de la réserve militaire

- ◆ Le décret n°2015-296 du 16 mars 2015 portant **amélioration et simplification des règles de gestion de la réserve militaire** a figé momentanément la gestion de la réserve militaire, car sans publication des arrêtés devant compléter le décret, seuls les directeurs des ressources humaines de chaque armée étaient compétents pour signer des ESR. Les arrêtés du 25 juin 2015 pour la Gendarmerie nationale et du 5 août 2015 pour le ministère de la Défense ont régularisé la situation et permis une meilleure gestion de la réserve militaire.

Un dispositif pour faciliter l'emploi des réserves en cas de crise majeure

- ◆ Le décret n°2015-508 du 7 mai 2015 relatif au service de sécurité nationale et au dispositif de **réserve de sécurité nationale** a été publié le 8 mai 2015. Il permet la mise en application du dispositif de la réserve de sécurité nationale créé par la loi n°2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure. La réserve de sécurité nationale est un dispositif auquel peut recourir le Premier ministre en cas de survenance, sur tout ou partie du territoire national, d'une crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'Etat, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation. La réserve opérationnelle militaire fait partie intégrante de cette réserve de sécurité nationale.

Une plus grande réactivité en cas de crise

- ◆ La loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 a créé des **dispositions spécifiques aux situations de crise menaçant la sécurité nationale**. Le ministre de la Défense, ou le ministre de l'intérieur pour les réservistes de la Gendarmerie nationale, peut, par arrêté, réduire le préavis de mobilisation des réservistes à quinze jours, porter à dix le nombre de jours de réserve effectué sur le temps de travail et réduire à cinq jours le préavis en cas de clause de réactivité. Le décret n°2015-1636 du 10 décembre 2015 portant application de l'article L.4221-4-1 du code de la défense et relatif à la réserve opérationnelle est venu préciser les conditions de l'arrêté susmentionné.

2. Communication et rayonnement

2.1 La communication

- ◆ Le site « *web* » : afin de donner une meilleure visibilité à la réserve, le site web qui lui est consacré a été largement transformé en 2015/2016.



8 186 fans (+ 5 598 par rapport à 2014).



1 852 abonnés (créé en 2015).

- ◆ Le « *print* » : de nouveaux flyers d'information (en version papier et disponibles en version numérique) créés en 2015.

2.2 La JNR

La JNR 2015 a eu lieu à Paris le 27 mars 2015. Du 8 au 27 mars 2015, chaque département a organisé au moins un événement d'envergure sur le thème "*les compétences les plus diverses de la Nation pour son armée*".

La JNR 2015 a été marquée par 6 événements majeurs :

- ◆ le **second trophée des réserves**, course pédestre adossée au semi marathon de Paris le 8 mars 2015. 119 réservistes opérationnels et citoyens ont participé à cette édition ;
- ◆ la **remise du prix de la réserve militaire** 2015, le 27 mars 2015 matin, au Conservatoire National des Arts et Métiers par le ministre de la défense à la société SCANIA France (catégorie des plus de 1000 salariés) et à la société TURBOMECA (catégorie des moins de 1000 salariés) ;
- ◆ une nouveauté, la remise du **prix réserve jeunesse**, qui permet de distinguer des réservistes qui s'impliquent dans des actions au profit de la jeunesse dans le cadre du renforcement du lien armée-Nation, par le ministre de la défense ;
- ◆ le **forum entreprise-défense** a permis à 13 entreprises partenaires de présenter leur activité à plus de 400 jeunes qui se sont succédés tout au long de la matinée pour échanger avec les réservistes ;
- ◆ la cérémonie de **ravivage de la Flamme** au tombeau du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, qui a mobilisé les associations de réservistes et plus de 250 jeunes issus des établissements scolaires d'Ile-de-France ;
- ◆ Première édition du **parrainage citoyen** à la mairie de Paris le 6 mai 2015 (cf appendice).



RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉSERVE MILITAIRE 2015

BILAN DES ACTIONS 2015



Les lauréats des prix réserve militaire et réserve jeunesse 2015



Rencontres lors du forum entreprises

3. Le partenariat avec les entreprises

Dans le cadre du projet « réserve 2019 », l'échange avec le représentant des entreprises constitue une priorité, afin de concilier les besoins de la défense et ceux des employeurs.

L'objectif de ce partenariat consiste à obtenir l'adhésion et le soutien des employeurs à la politique de la réserve militaire.

Les entreprises, à travers ces conventions, s'engagent à :

- définir le nombre de jours accordés par l'entreprise à ses salariés réservistes, pour leur permettre d'honorer leur engagement auprès des forces armées ;
- fixer les délais de préavis nécessaires à l'engagement des salariés réservistes sans porter préjudice au bon fonctionnement et à l'organisation de l'entreprise ;
- arrêter les conditions de disponibilité et de réactivité (délai de 15 jours ou moins) des salariés réservistes de l'entreprise ;
- préciser les conditions de rémunération des salariés réservistes pendant leurs temps d'engagement auprès des forces armées (maintien total ou partiel du salaire).

Afin de maintenir un contact permanent entre les employeurs, les réservistes et les forces armées, un réseau est constitué par 54 Correspondants Réserves Entreprises Défense (CRED).

Les CRED ont pour missions :

- * d'informer les entreprises sur la réserve militaire ;
- * de sensibiliser les entreprises à un engagement civique en faveur de la réserve militaire ;
- * de finaliser l'engagement civique de l'entreprise par l'établissement d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire et obtenir ainsi l'appui des acteurs socio-économiques.

Au 31 décembre 2015, 344 conventions entre les entreprises et le ministère de la défense sont actives (en augmentation de 5 % par rapport à 2014).

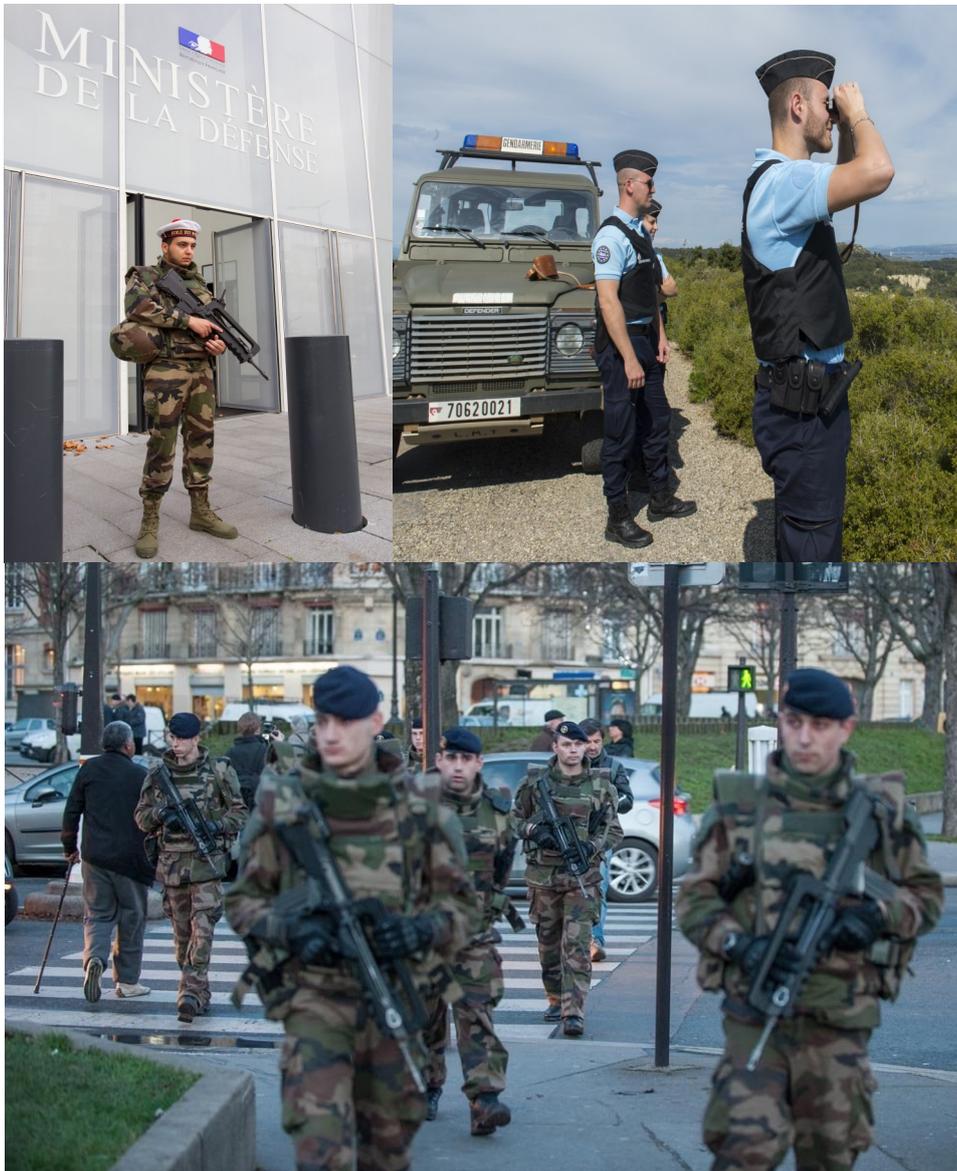
Au 31 décembre 2015, 344 conventions Entreprises & Défense actives



Remise du prix réserve militaire à la société TURBOMECA

Chapitre 3

CONCLUSION



L'année 2015 aura été pour les réserves militaires l'année de l'inflexion.

Si la réserve de la gendarmerie poursuit sa réorganisation mettant fin aux contrats non-actifs, les réserves des armées se sont toutes engagées dans l'augmentation de leur effectif.

De fait, nombre d'indicateurs s'inversent :

- les budgets sont en hausse ;
- la durée moyenne d'activité augmente de 4 jours ;
- la population rajeunit et la part des militaires du rang s'accroît ;
- la catégorie des réservistes issus du civil devient prépondérante ;
- une nouvelle composante spécialisée voit le jour dans la cyberdéfense ;
- surtout, les militaires de réserve sont employés, en première ligne, aux côtés de leurs camarades d'active, pour la protection de nos concitoyens sur le territoire national.

Cette montée en puissance s'avère nécessaire dans le contexte de mobilisation exceptionnelle des armées et de la gendarmerie. La réserve militaire constitue un renfort opérationnel décisif, car elle permet de retrouver des marges de manœuvre en apportant des effectifs complémentaires et en faisant bénéficier des compétences spécifiques développées par les réservistes dans leur activité civile. La réserve militaire revêt également un rôle sociétal essentiel : c'est une des réponses à l'élan citoyen observé à la suite des attaques terroristes. Enfin, la réserve contribue, depuis sa création, à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien entre les armées et la société civile.

Par conséquent, le rôle des réserves militaires est amené à se développer comme l'a affirmé le Président de la République devant le Congrès, le 16 novembre 2015, puis lors de ses vœux aux armées où il a fixé, pour la Défense, une cible de 40 000 réservistes opérationnels à l'horizon 2019 et le déploiement, en permanence, de 1 000 réservistes sur le territoire national.

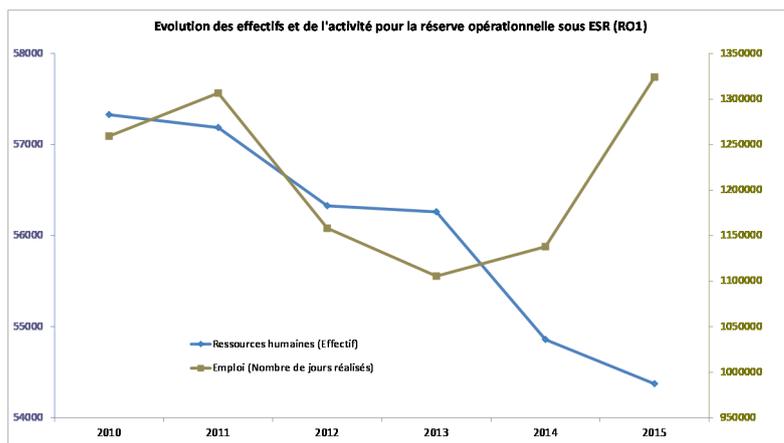
Afin d'atteindre ces objectifs, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a désigné, en septembre 2015, une équipe projet «Réserve 2019», pour travailler sur quatre grands chantiers identifiés comme prioritaires pour permettre la montée en puissance : le recrutement, la gestion, l'emploi/l'employabilité et la gouvernance. S'appuyant sur les travaux du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire, cette équipe s'emploie à construire une réserve militaire plus réactive, plus cohérente et mieux employée.

L'année 2016 permettra de consolider ces avancées.

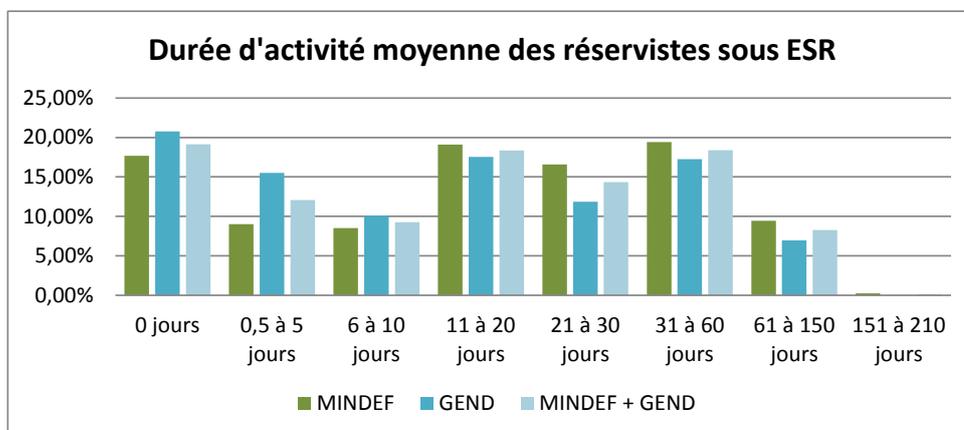
1.1 Emploi

1.1.1 - Situation générale

Répartition de l'activité			
Nombre de jours			Moyenne annuelle
Armées	Réalisés 2015 (jours)	Jours réalisés (Année A / Année A-1)	2015
Terre	473 589	+23,94%	30,10
Marine	121 601	+13,27%	26,03
Air	116 725	+3,99%	27,54
Gendarmerie	540 200	+15,15 %	20,56
SSA	63 025	+4,35%	20,21
SEA	2 330	-0,89%	30,26
SCA Aum+cre	5478	+87,53 %	34,24
DGA	1296	-9,56%	12,83
TOTAL	1 324 244	+16,37 %	24,35
MINISTÈRE DE LA DEFENSE SEUL	784 044	+17,23%	27,90



1.1.2 - Durée d'activité moyenne des réservistes sous ESR



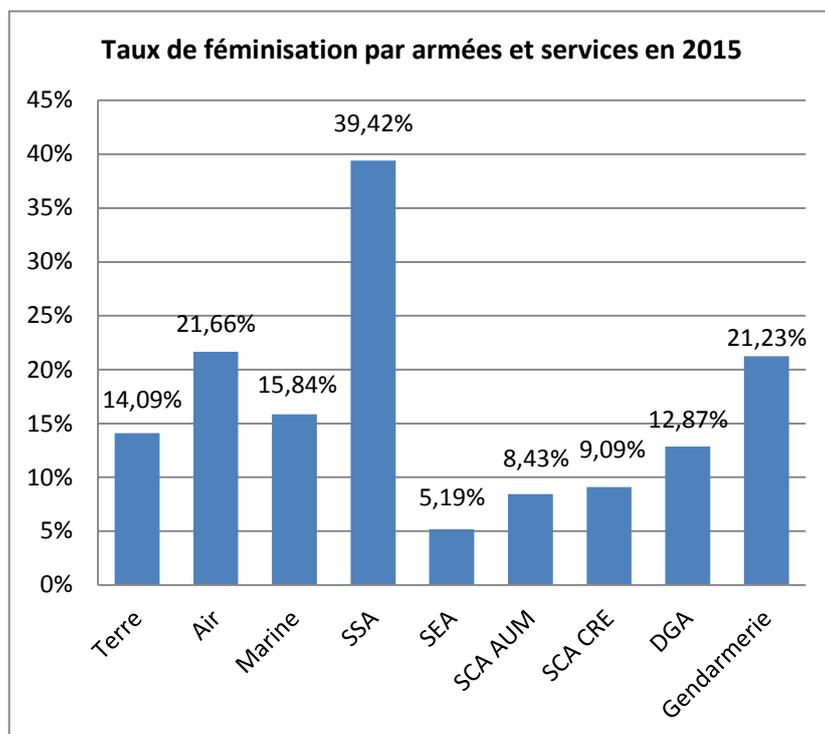
- ◆ **Stabilité des réservistes sans activité** : 19,14% contre 19,01 % en 2014.
- ◆ **41,15 %** des réservistes ont plus de 20 jours d'activité au cours de l'année. (en augmentation par rapport à 2014 (**35,14%**))
- ◆ **augmentation** de l'activité au-delà de 30 jours **avec 26,78 %** contre **20,38% en 2014.**

1.2 Ressources humaines

1.2.1 - Situation générale

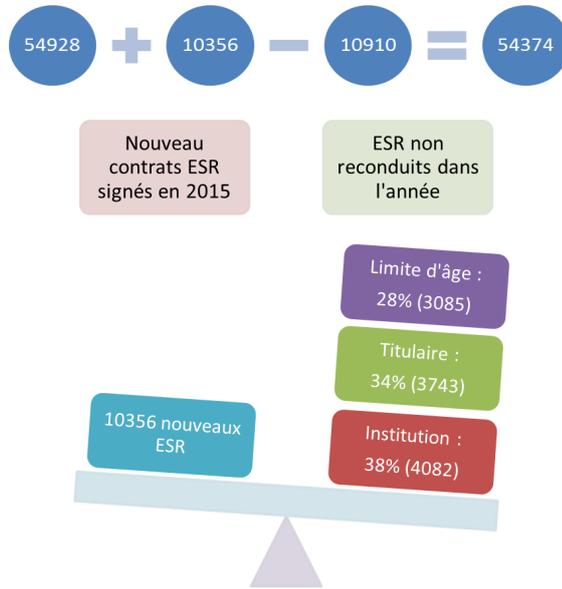
ESR réalisés en 2015		
	Réalisés	Effectifs réalisés (Année A / Année A-1)
Terre	15 734	➔ +1,82%
Marine	4 671	➔ -0,53%
Air	4 239	➔ -1,97%
Gendarmerie	26 274	➔ -2,96 %
SSA	3 118	➔ +2,03%
SEA	77	➔ +11,59%
SCA aum+cre	160	➔ +110,53%
DGA	101	➔ -9,01%
TOTAL ARMEES	28 100	➔ + 1,12%
TOTAL	54 374	➔ - 0,89 %

1.2.2 - La féminisation



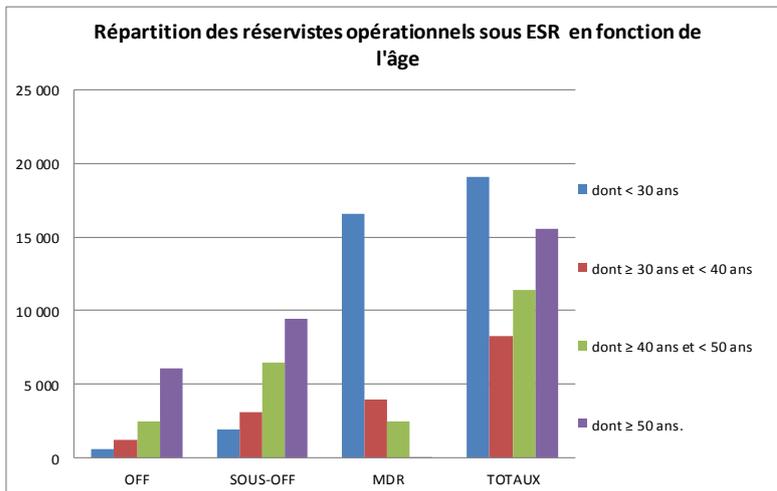
Le service de santé des armées compte plus d'un réserviste opérationnel féminin sur trois

1.2.3 - Renouvellement des contrats des réservistes



Le renouvellement des réservistes reste élevé en 2015. En effet, 10 910 ESR n’ont pas été reconduits pour des raisons de limite d’âge, de résiliation volontaire ou de résiliation par l’institution pour inadaptation à l’emploi. Les départs ont été remplacés à 94,92% (10 356 nouveaux engagements).

1.2.4 - Les données socio-professionnelles

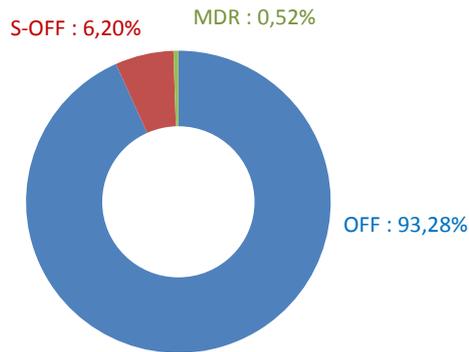


Concernant les âges, 59% des officiers sous ESR ont 50 ans et plus. Ce chiffre tombe à 45% en ce qui concerne les sous-officiers. Il est à noter que le vivier de militaires du rang est jeune dans la mesure où 72% de ses effectifs ont moins de 30 ans.

2. La réserve citoyenne

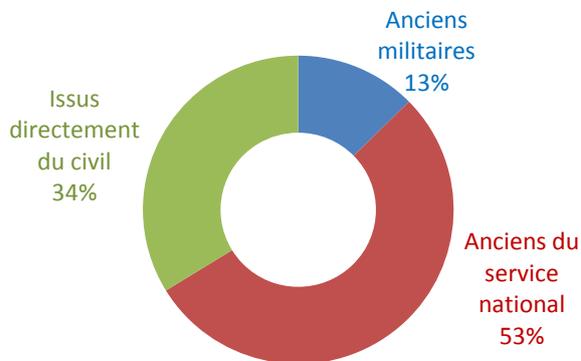
La population des réservistes citoyens

Répartition catégorielle des réservistes citoyens en 2015



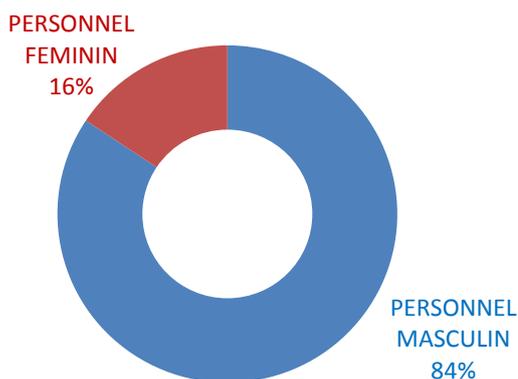
Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier, d'où le pourcentage élevé (93,28 %) dans cette catégorie

Répartition par origine des réservistes citoyens en 2015



66 % des réservistes citoyens ont déjà eu une expérience militaire

Répartition des réservistes citoyens en 2015



Une population essentiellement masculine

Les associations de réservistes

Les associations nationales

Partenaires incontournables de la réserve militaire, les associations de réservistes participent activement à la mise en valeur de la réserve militaire et de l'engagement des réservistes.

Elles sont nombreuses et diverses, d'armées ou interarmées. L'entretien du lien entre les armées et la Nation constitue une de leurs missions fondamentales. Ainsi, les activités qu'elles organisent pour et autour de la réserve, contribuent-elles au rayonnement de cette dernière auprès de la population.

Dans le cadre de leur stratégie de rayonnement, les associations ont entrepris une conquête progressive des réseaux sociaux dont elles semblent savoir tirer avantage. Leurs « amis » facebook ou les « followers » twitter ne cessent de croître. Dès lors, les réseaux sociaux constituent un moyen certain de promouvoir le message des associations au sein des populations, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs leur rôle dans la préparation, au niveau local et national, de la journée nationale du réserviste, est essentiel. A ce titre, certaines d'entre elles sont représentées au sein du comité de pilotage de cette journée.

Treize d'entre elles sont représentées au sein du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) et s'investissent pleinement dans ses travaux (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail, ...). Ces associations sont : ACOMAR, ACORAM, ANORAA, ANORGEND, ANRAT, ANSORAA, FNASOR, FOMSORR, FORR, GORSSA—UNMR, RESGEND, RORSEM, UNOR.

13 associations
sont
représentées au
CSRM

Les associations internationales

Outre leur rayonnement national, les associations de réservistes se positionnent également sur la scène internationale. Elles participent en effet activement à la confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) et à la confédération interalliée des officiers médicaux de réserve (CIOMR).



Le parrainage citoyen

Créé en 2015, le parrainage citoyen consiste en l'organisation du parrainage de jeunes candidats au recensement par des réservistes : dans chaque commune de France, il s'agit de faire parrainer par un réserviste militaire deux jeunes citoyens, une fille et un garçon volontaires, au cours d'une cérémonie officielle de remise de l'attestation de recensement.

Ce parrainage s'inscrit dans la logique du parcours de citoyenneté entrepris par chaque jeune français au moment du recensement, au cours de l'enseignement de défense dispensé dans les établissements scolaires, et à l'occasion de la journée défense et citoyenneté (JDC).

L'objectif est de créer un véritable lien entre la jeunesse française en quête de citoyenneté et les réservistes, modèles d'exemplarité en matière d'engagement citoyen, et de contribuer au maintien du lien armée-Nation et au renforcement de l'esprit de défense chez les plus jeunes.

La première édition de ce parrainage, limité seulement à la ville de Paris et ses 20 arrondissements, a eu lieu le 6 mai 2015 à la mairie de Paris.

30 jeunes citoyens volontaires se sont vu remettre leur attestation de recensement par leurs parrains, réservistes des trois armées et de la gendarmerie.



La formation

Remplaçant les préparations militaires, les **périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale** (PMIPDN) sont des formations dispensées aux volontaires, âgé(e)s de plus de 16 ans et de moins de 30, durant les vacances scolaires. Ces périodes constituent un des vecteurs pour intégrer la réserve militaire.

Elles suscitent l'adhésion à l'organisation de la défense militaire des citoyens et leur permet d'appréhender l'esprit de défense et les valeurs qui s'y rapportent.

Ainsi, tout en participant pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces armées, les PMIPDN contribuent au renforcement du lien armée-Nation.

La formation est sanctionnée par la délivrance d'un brevet.

Les **PMIPDN** sont développées dans toutes les forces armées :

- **Armée de terre** : PM découverte, PM perfectionnement : supérieures, spécialisées et parachutistes ;
- **Marine nationale** : PM Marine, PMS maistrance, PMS état-major ou PMS marine marchande ;
- **Armée de l'air** : PMI, PMP ;
- **Gendarmerie nationale** : PMG, PMSG.

La **formation militaire initiale du réserviste** (FMIR) est la première formation suivie sous ESR par l'essentiel des volontaires, quel que soit le corps ou le statut.

Son organisation n'est soumise à aucun modèle standardisé, ni dans le contenu, ni dans la durée. La **FMIR** est le passage obligé pour une promotion ou une nomination.

Chaque force armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

La possibilité est offerte, pour les candidats retenus pour être sous-officiers ou officiers de réserve, de suivre directement une formation initiale élémentaire (FIE) ou une formation initiale des officiers de réserve (FIOR).

Le **service de santé des armées** met en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilité envisagé.

Le **service des essences des armées**, le **service du commissariat des armées** et la **direction générale de l'armement** ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée de leurs réservistes.



La cyberdéfense

Face aux nouvelles menaces, le Livre blanc sur la défense et de la sécurité nationale a fait de la cyberdéfense une priorité nationale. Le ministère de la Défense possède une chaîne cyber opérationnelle, dont la mission est de garantir la protection des systèmes d'information du ministère, notamment les systèmes d'armes et de contribuer à protéger les systèmes d'information de la nation. Cette chaîne s'appuie également sur le développement d'une réserve de cyberdéfense activable en cas de crise majeure.

Il existe deux réserves dédiées à la cyberdéfense, placées sous le commandement national de l'officier général de cyberdéfense.

La réserve citoyenne de cyberdéfense (RCC), active depuis 2012, est une branche de la réserve citoyenne nationale qui a pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien armées-Nation.

La RCC a pour objectif de sensibiliser la Nation aux enjeux de la cyberdéfense. A ce titre, elle crée un lien avec les citoyens, et en particulier avec les acteurs économiques et industriels, qu'ils soient de grands groupes ou des PME/PMI, les relais d'opinion, les think-tanks, les milieux universitaires et la représentation nationale. Elle se limite à des actions de sensibilisation et d'information, définies et conduites en coordination avec les institutions de l'Etat en charge de la cybersécurité de notre pays.

La RCC mène des actions depuis plus de deux ans. Elle est aujourd'hui présente dans cinq régions (Ile-de-France, Bretagne, Nord-Pas de Calais, Alsace, Provence-Alpes Côte d'Azur...) et se compose d'environ 150 membres et se fédère, pour plus d'efficacité, en association.

En 2015, la RCC a été présente sur différents événements dont le Forum International de Cybersécurité.

Aux côtés de la RCC, dédiée à une mission de rayonnement et de sensibilisation, un vivier de réservistes opérationnels va se mettre progressivement en place.

L'actualisation de la Loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 ordonne le développement d'une réserve à vocation opérationnelle activable en cas de crise majeure, portée par le ministère de la Défense.

La réserve opérationnelle de cyberdéfense a été officiellement lancée sous l'autorité de l'officier général Cyber, le lundi 2 mai 2016, à l'occasion de la conférence TIC & Géopolitique. Elle a vocation à assister l'Etat et les armées en cas de crise numérique majeure en mobilisant de jeunes professionnels ou des étudiants recrutés au préalable.

La réserve cyberdéfense s'appuie sur des cellules régionales, en cohérence avec la chaîne OTIAD. A terme, cette réserve de cyberdéfense sera composée de 4 400 hommes et femmes spécialistes: militaires, personnels civils de la Défense, réservistes opérationnels et réservistes citoyens Elle sera activée via le CPCO pour des actions au profit du ministère de la Défense, ou via les processus de réquisition ou d'activation sur décret, quand elle agira au profit de l'ANSSI ou d'autres entités de l'Etat.



Chargés de projet : lieutenant de vaisseau (marine) Jérôme Fauchère, commandant (air) (R) Fabrice Maronneaud.
Directeur de projet : général (terre) Christian Thiébault
Contributeurs : Chef d'escadron (gendarmerie) Christian Saget, capitaine (air) Solène Darras, capitaine (terre) Adeline Surzur

Crédits des photos : Ministère de la défense - DR SIRPA GEND

© Ministère de la défense - juin 2016